Bien compléter le **formulaire** de **demande d'absence** pour **résident**







Nom Matricule UL	Prénom Agent payeur ▼ Niveau ▼ Programme ▼	Informations général
Durant le stage de	Prévu de Établissement	
Vacance annuelle (aa-mm-jj)	Du au Journée séparée	Vacances annuelles
Reprise congé férié (aa-mm-jj)	Date de la reprise Nom du congé à reprendre ✓ Autre (précisez)	Reprise d'un congé fo
Congrès (aa-mm-jj) *Preuve inscription requise *Journée complète seulement	Du au Spécifier le titre: Journée séparée Lieu	Congrès
Étude (aa-mm-jj)	Du au Journée séparée Spécifier l'examen	Ī,
Examen (aa-mm-jj)	Date de l'examen Spécifier Lieu Date de déplacement si > 240 km	Étude / examen
Maladie (aa-mm-jj)	Du au Journée séparée Cocher s'il s'agit de maladie motif personnel (max trois par année, non consécutives)	Maladie
Formation (aa-mm-jj)	Du au Journée séparée Nom de la formation	Formation
Congés autres (aa-mm-jj) (*Preuve requise)	Du au Décès : déplacement si >240 km Journée séparée Nom du congé	Autres
Journée de recherche (aa-mm-jj) Approbation écrite préalable du directeur de programme	Journée séparée Titre du projet de recherche	Journée de recherch
Annulation de congé (<mark>aa-mm-jj</mark>)	Précisez Du au Journée séparée	Annulation de congé
Signature résident	Date de la demande	*
	se à votre ARC / RC, responsable de stage et/ou au milieu de stage, s'il y a lieu. Ceux-ci disposent de uer votre demande et répondre par écrit si votre demande est refusée, sans quoi le congé est réputé <u>Période 7.</u>	
ARC /	Signature Date Refusé Motif du refus	

Consulter le **Guide de l'employé du médecin résident,** remis par votre agent payeur en début d'année académique, pour accéder à l'information complète.

Informations générales :

- Toutes vos données nominatives doivent être conformes et complètes.
- Les demandes incomplètes seront refusées et vous seront retournées pour compléter l'information manquante.
- Lorsquel le congé est divisible, préciser « AM ou PM » sur le formulaire.
- Le congé doit être obligatoirement autorisé avant de le prendre, à l'exception de la maladie ponctuelle.
- Vous êtes entièrement responsable de vous assurer que le nombre de congés demandé respecte la validité de votre stage.
- Il est possiblle de demander l'état de vos banques de congés en tout temps. Pour en faire la demande, s'adresser à votre agent payeur ou au secrétariat du milieu dans lequel vous êtes en stage.
- Deux formulaires distincts doivent être complétés si la demande s'échelonne sur deux périodes de stage consécutives pour deux stages différents.
- Retourner votre formulaire au secrétariat de l'enseignement où vous serez en stagelors du congé, signé et daté *.

Vacances annuelles (doit être complété **60 jours** avant les vacances) :

- Inscrire la ou les date(s) souhaitée(s).
- Si dans les 15 jours ouvrables de votre demande, vous n'avez pas reçu de réponse, l'établissement est réputé avoir accepté votre demande de congé conformément à l'article 25.01 de l'entente collective.

Reprise d'un congé férié :

- Sélectionner le nom du férié à reprendre, dans le menu déroulant.
- Tous les congés doivent être repris avant le 30 juin de l'année académique en cours.

Congrès (doit être complété **30 jours** avant le congrès) :

- Préciser le nom exact du congrès.
- Les preuves d'inscription au congrès ainsi que sa programmation doivent accompagner votre demande de congé.
- L'entente collective ne prévoit pas que ce congé soit divisible en demi-journée. Il doit donc être pris en journée complète.

Étude / examen (un minimum de 30 jours pour le compléter est recommandé) :

• Inscrire le nom de l'examen pour lequel le congé d'étude est demandé.

Maladie:

- Aviser par téléphone ou par courriel votre responsable de stage ainsi que le secrétariat de l'enseignement du milieu où vous êtes en stage au moment de la journée de maladie.
- Aviser le RC/ARC s'il y a impact sur la liste de garde. Se référer à la politique facultaire Absentéisme des apprenants lors des gardes pour les modalités.
- Compléter le formulaire d'absence dès que possible et le faire parvenir au Secrétariat de l'enseignement du milieu où vous êtes en stage au moment d'une absence maladie ponctuelle.

Formation:

- Sélectionner le nom de la formation dans le menu déroulant.
- Si la formation ne s'y trouve pas, l'inscrire dans le champ à cet effet (nom complet et précis).
- Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 90 jours après la tenue de la formation.
- Les formations admissibles pour remboursement sont précisées dans votre entente collective.
- Les sessions d'études spécialisées ou sessions d'examens admissibles à un remboursement sont précisées à l'article 13.04 de l'entente collective.

Congés "Autres":

- Utiliser le champ "Nom du congé" et saisir le choix "Libération syndicale" lorsque vous assistez à une assemblée syndicale.
- Lorsque requis, transmettre une pièce justificative avec votre demande.

Annulation de congé :

L'annulation de congé doit être faite avant la date de ce congé, en spécifiant la nature du congé à annuler.